

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.126

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 18 septembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **MODIFICATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE
DESIGNATION DU GROUPE DE TRAVAIL**

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 08.078 en date du 18 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé :

- D'envisager l'instauration de nouvelles zones de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à saisir Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime en vue de procéder à la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration du projet de réglementation spéciale.

Saisi par la commune le 24 juillet 2008, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a, par lettre en date du 14 août, demandé que la commune désigne les représentants du Conseil Municipal (3 titulaires et 3 suppléants) pour participer au groupe de travail qui sera présidé par le Maire.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique étant compétente en matière d'urbanisme (aménagement de l'espace), il conviendrait qu'un de ses représentants participe à cette instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 08.078 en date du 17 juin 2008,
- VU l'article L581-14 I du Code de l'Environnement,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner les membres constituant le groupe de travail comme suit :
 - Président : - Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, ou son représentant,
 - Membres titulaires : - Bernard GIRAUD
- Didier BESSON
- Marie-José DOUMECQ
 - Membres suppléants : - Marie-Noëlle PELTIER
- Dominique BARRAUD-DUCHÉRON
- Michel MERLE
- de demander la participation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique au groupe de travail.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT